

<b>Numéro dans le SI local :</b>	E2DE101579
<b>Référence GESUP :</b>	1277
<b>Corps :</b>	Professeur des universités
<b>Article :</b>	46-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	17-Philosophie
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	Philosophie ancienne
<b>Job profile :</b>	Ancient Philosophy
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Philosophy Other
<b>Implantation du poste :</b>	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
<b>Localisation :</b>	NANTERRE
<b>Code postal de la localisation :</b>	92000
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	Depot sur l'application GALAXIE ANTEE  00000 - DEPOT SUR GALALXIE
<b>Contact administratif :</b>	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
<b>N° de téléphone :</b>	SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
<b>N° de Fax :</b>	01 40 97 79 87 01 40 97 74 20
<b>Email :</b>	Pas de fax soleil-ec@liste.parisnanterre.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2021
<b>Mots-clés :</b>	philosophie ;
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	UFR Philosophie, Information-Communication, Langage, Litterature, Arts du Spectacle
<b>Référence UFR :</b>	(PHILLIA) PHILLIA
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	EA373 (199213084L) - Institut de Recherches Philosophiques
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

Université Paris Nanterre	Poste n : PR 1277
Corps :	Professeur des universités
Section 1 :	17
Section 2 :	
Section 3 :	
<b>Profil :</b> <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Philosophie ancienne
<b>Job profile :</b> <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Ancient Philosophy
<b>Research fields :</b> <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Other
<b>Mots-clés :</b> <u>(cf. nomenclature,</u> <u>5 mots-clés maximum)</u>	Philosophie

Enseignement	
<b>Composante :</b> <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR PHILLIA
<b>Référence composante :</b> <u>(40 caractères maximum)</u>	Unité de Formation et de Recherche : Philosophie, Information-Communication, Langues, Littératures, Arts du spectacle
<b>Profil détaillé :</b>	<p>Le/la candidat.e devra présenter une expertise en philosophie ancienne.</p> <p>Unité de recherche de rattachement : IRePh</p> <p>Le/la candidat.e recruté.e sera amené à enseigner en Licence (présentiel et enseignement à distance) et en Master (présentiel et enseignement à distance) au sein du département de philosophie. Il sera également amené à enseigner dans le cadre de la Licence Humanités de l'université Paris Nanterre.</p>

	<p>Il interviendra enfin dans le cadre de la préparation aux concours des enseignants du second degré (Master MEEF et préparation à l'Agrégation de philosophie).</p> <p>Il lui sera demandé de s'investir dans les responsabilités pédagogiques et administratives du département, et de contribuer également au développement et/ou au pilotage de la Licence Humanités.</p>
<b>Département d'enseignement :</b>	Département de philosophie
<b>Equipe pédagogique :</b>	Le département de philosophie est composé de 21 enseignants-chercheurs titulaires et de 12 enseignants rattachés (ATER et contrats doctoraux)
<b>Directeur de département :</b> <i>Nom, Tél., Email.</i>	Thierry HOQUET thierry.hoquet@hotmail.fr
<b>URL du département :</b>	<a href="http://dep-philo.parisnanterre.fr">http://dep-philo.parisnanterre.fr</a>

Recherche	
<b>Laboratoire 1 :</b> <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	UR 373 – IRePh – Institut de Recherches Philosophiques
<b>Laboratoire 2 :</b>	
<b>Laboratoire 3 :</b>	
<b>Laboratoire 4 :</b>	
<b>Profil détaillé :</b>	<p>Le/la candidat.e recruté.e aura pour tâche de promouvoir ces recherches dans le cadre de l'IRePh en les inscrivant dans ou plusieurs des axes du laboratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formes et méthodes de la science</li> <li>- Penser l'humain</li> <li>- Historicité de la connaissance</li> <li>.</li> </ul> <p>La participation à l'animation de la recherche à l'Université Paris Nanterre (séminaires, encadrement de masters et de doctorats) est un aspect déterminant du poste.</p>

<b>Directeur de labo :</b> <i>Nom, Tél., Email.</i>	François-David SEBBAH, <a href="mailto:fsebbah@parisnanterre.fr">fsebbah@parisnanterre.fr</a>
<b>URL du labo :</b>	<a href="http://ireph.parisnanterre.fr">http://ireph.parisnanterre.fr</a>
<b>Descriptif du labo :</b>	<p>L'IREPh est un laboratoire de Recherche en philosophie qui regroupe actuellement 15 enseignants chercheurs titulaires et une cinquantaine de doctorants. Il a été noté A+ pour la qualité scientifique lors de la dernière évaluation de l'AERES en 2013, et a été évalué lors de la vague E en 2019 (<a href="https://www.hceres.fr/en/node/20614836">https://www.hceres.fr/en/node/20614836</a>)</p> <p>La thématique actuelle du laboratoire est « Les formes de l'expérience », qui se décline en plusieurs axes : « Formes et méthodes de la science », « Penser l'humain » et « Historicité de la connaissance ». Les domaines du laboratoire sont l'histoire et la philosophie des sciences, et l'histoire de la philosophie ancienne, moderne et contemporaine.</p> <p>L'IREPh est un laboratoire intégré à l'Ecole Doctorale « Connaissance, Langage, Modélisation » (ED 139)</p>

<b>Description des activités complémentaires</b>	Une forte implication du/de la candidat.e dans l'IREPh est attendue dans l'encadrement des étudiant.e.s, tant au niveau Master qu'au niveau Doctorat.
--	---

<b>Moyens</b>	
<b>Moyens matériels :</b>	Bureau partagé équipé de matériel informatique
<b>Moyens humains :</b>	L'IREPh dispose d'un chargé d'appui à la recherche.
<b>Moyens financiers :</b>	Budget de l'IREPh: environ 29 000 euros.
<b>Autres moyens :</b>	

**Autres informations**

<b>Compétences particulières requises :</b>	
---	--

**Audition des candidats**

<b>L'audition inclus une mise en situation professionnelle</b>	Non
<b>Le cas échéant, description des modalités de mise en situation</b>	

**MENTION PARTICULIERE :**

**Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.**

# DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITES

## ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

Pour de amples informations veuillez consulter le guide Antée/Fidis à l'adresse suivante : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>

## 1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

**Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère doivent être accompagnés dans le même fichier d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.**

**A défaut, le dossier est déclaré irrecevable. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.**

<b>CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-une pièce d'identité avec photographie ;</li><li>-une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;</li><li>-une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</li><li>-un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</li><li>-le rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant.</li></ul>
<b>CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-une pièce d'identité avec photographie ;</li><li>-une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de professeur des universités et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 51 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;</li><li>-une présentation analytique de leurs travaux, ouvrages, articles et réalisations en lien avec le profil du poste visé en précisant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</li><li>-un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</li></ul>
<b>CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-une pièce d'identité avec photographie ;</li><li>-une attestation délivrée par l'administration, l'organisme ou l'établissement public dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 58-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ; (1)</li><li>-une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le poste visé mentionnant les travaux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</li><li>-un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</li></ul> <p>Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits.</p> <p>(1) Article 58-1 <i>Peuvent être placés en position de détachement dans le corps des professeurs des universités, selon les modalités prévues par les articles 9, 9-1 et 9-2, sous réserve qu'ils soient titulaires dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins :</i> 1° Les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités ; 2° Les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs des universités de 2e classe ; 3° Les magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au 1er grade ou placés hors hiérarchie ;</p>

<b>CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER</b>	<p>une pièce d'identité avec photographie ;</p> <p>-une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;</p> <p>-une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</p> <p>-un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</p> <p>-le rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant.</p> <p>- Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...) ;</p>
---	--

**Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :**

**ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :**

*Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.*

*Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.*

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (***soit, pour la session synchronisée 2021, le 30 mars 2021***).

**Candidats à la mutation ou au détachement**

➤ **Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :**

- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

**Candidats en situation de handicap**

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

**Pièces à fournir :**

tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

## **2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES**

**⚠ Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application GALAXIE – module ANTEE :**

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_enseignants\\_chercheurs.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm)

**⚠ L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique dans le module ANTEE de L'APPLICATION GALAXIE AVANT LE JEUDI 30 MARS 2021 à 16h (heures de Paris)**

Tout dossier incomplet à la date limite susmentionnée est déclaré irrecevable.

Le candidat reçoit un courriel confirmant l'enregistrement de son dossier

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.

**⚠ Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur Galaxie.**

**Avant de vous connecter à Galaxie candidat nous vous invitons à consulter le guide :**

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>